

Siebzehnte Sitzung – Dix-septième séance

Freitag, 14. Dezember 1984, Vormittag

Vendredi 14 décembre 1984, matin

8.00 h

Vorsitz – Présidence: Herr Koller Arnold

Mitteilungen – Communications

Präsident: Im Sinne einer Vororientierung darf ich Ihnen mitteilen, dass die Fraktionspräsidentenkonferenz des Nationalrates und das Büro des Ständerates dem Bundesrat vorschlagen, die von über 50 Ratsmitgliedern verlangte ausserordentliche Session über das Waldsterben kombiniert mit der Sondersession vom Montag, den 4. Februar, bis nötigenfalls Samstag, den 9. Februar, durchzuführen. Neben dem Waldsterben sollen das Kartellgesetz und die Preisüberwachung behandelt werden. Der Bundesrat wird am nächsten Montag über die Einberufung befinden. Danach wird Ihnen mit dem Aufgebot auch das Programm zugeschickt.

84.066

Jubiläumsanlässe 1991. Beitrag

Manifestations commémoratives de 1991. Subvention

Botschaft und Beschlussentwurf vom 29. August 1984 (BBI II, 1431)
Message et projet d'arrêté du 29 août 1984 (FF II, 1397)

Antrag der Kommission

Eintreten und Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Proposition de la commission

Entrer en matière et adhérer au projet du Conseil fédéral

Schwarz, Berichterstatter: Das Geschäft über einen Beitrag an die Grobplanung der Jubiläumsanlässe 1991 wurde der Finanzkommission zur Behandlung übertragen. Die Sektion 5 Volkswirtschaft unter Frau Jaggi hat die Vorabklärungen durchgeführt. Die CH 91, eine Organisation des Bundes und der Innerschweizer Kantone zur Gestaltung der Jubiläumsanlässe 1991 der Schweizerischen Eidgenossenschaft, hat im Juni 1982 den Auftrag erhalten, bis Ende 1983 ein umfassendes Konzept auszuarbeiten. Dieses wurde im Dezember 1983 verabschiedet.

Aus Zeitgründen verzichte ich auf eine detaillierte Darstellung. Diese kann der Botschaft und dem Schlussbericht der Kommission CH 91 entnommen werden.

Grundsätzlich sind zwei Arten von Anlässen vorgesehen, nämlich die Feier zum Jubiläum der Eidgenossenschaft und anstelle einer traditionellen Landesausstellung thematische Veranstaltungen. Die Innerschweiz soll den Kristallisationspunkt bilden. Es haben aber im ganzen Lande solche Veranstaltungen stattzufinden, wobei der thematische Zusammenhang zu gewährleisten ist.

Vorbereitung und Durchführung der Veranstaltungen erfordern Koordination und finanzielle Mittel. Dazu wird eine Stiftung CH 91 gegründet, mit dem Auftrag der Koordination der thematischen Veranstaltungen und der Gewährleistung der Durchführung der Bundesfeier 1991. Die Innerschweizer Regierungskonferenz hat die Statuten bereits genehmigt. Der Sitz ist in Schwyz, die Aufsicht führt von Amtes wegen das Eidgenössische Departement des Innern. Das Grün-

zungskapital von 2,8 Millionen Franken soll je zur Hälfte vom Bund und den Innerschweizer Kantonen aufgebracht werden. Die übrigen Kantone sowie die Gemeinden und interessierten Organisationen werden eingeladen, der Stiftung beizutreten.

Wie ich gestern einer Pressemeldung entnommen habe, ist diese Stiftung inzwischen im Rathaus von Schwyz errichtet worden.

Als Finanzierungsrichtlinien gilt der nachahmenswerte Grundsatz: Die Ausgaben richten sich nach den Einnahmen. Der grösste Teil der Mittel soll in die Anlässe selbst und nicht in teure Infrastrukturen fließen. Der Finanzbedarf der Stiftung und der Aufwand für die Veranstaltungen lassen sich heute noch nicht einmal schätzen. Sie hängen vom Ergebnis der Grobplanung 1984 bis 1986 ab und vom Echo, welches das thematische Konzept auslöst. Als erstes muss nun die Stiftung CH 91 zusammen mit den acht Projektgemeinschaften die Grobplanung an die Hand nehmen. Die Arbeitsgruppe Recht und Finanzen der Kommission CH 91 hat die Kosten der Grobplanung auf 10 Millionen Franken geschätzt. Diese sind mangels anderweitiger Finanzquellen von der öffentlichen Hand zu tragen, und zwar je zur Hälfte vom Bund sowie von den Kantonen und Gemeinden der Innerschweiz.

Die Finanzkommission beantragt Ihnen einstimmig, den einmaligen Beitrag von 5 Millionen Franken für die Grobplanung der Anlässe 1991 zum Jubiläum des 700jährigen Bestehens der Eidgenossenschaft zu bewilligen.

Mme **Jaggi**, rapporteur: L'ère des expositions nationales «mammouth» centralisées semble désormais révolue; elles ne correspondent plus à une aspiration générale. L'avenir appartient à des manifestations différentes, dont la réalisation et la préparation requièrent une participation beaucoup plus large de l'ensemble de la population comme des divers groupes qui composent notre communauté nationale.

C'est ainsi que pour 1991, date du 700^e anniversaire de la Confédération, soit environ un quart de siècle après la dernière exposition nationale de forme traditionnelle qui s'est tenue à Lausanne en 1964, on prévoit une opération de décentralisation prudente, ou de décentralisation concentrée, comme on dit en matière d'aménagement du territoire. Cette commémoration combinera la célébration du jubilé de la Confédération et une série de manifestations à caractère thématique qui se tiendraient dans diverses régions de la Suisse centrale.

Le projet et la conception générale de cet ensemble ont été présentés par la «Commission CH 91», il y a une année environ. La préparation complémentaire de ce projet, dont seules les très grandes lignes sont désormais connues, se fera sous l'égide d'une fondation constituée le 12 décembre de cette année. Laquelle fondation est dotée d'un capital de 2,8 millions, avancés pour moitié par les cantons du centre de la Suisse, d'une part, et par la Confédération, d'autre part, selon le budget 1985.

Cela dit, même une manifestation différente, qui se veut décentralisée, a besoin d'être planifiée ou en tout cas coordonnée. Les frais prévus à cet effet sont estimés à une dizaine de millions de francs, dont la moitié, selon une clé de répartition qui semble devoir s'instaurer pour la préparation de ces manifestations 1991, sera à la charge de la Confédération; ce sont les 5 millions que propose le message concernant l'octroi d'une subvention pour l'établissement du programme général des festivités et manifestations commémoratives de 1991, et dont la Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande l'adoption.

Encore une fois, ce budget ne concerne que les frais de planification générale, de coordination et de préparation des manifestations et des festivités. L'organisation proprement dite de ces dernières, selon l'importance des différents thèmes et le degré d'engagement du reste du pays, est, pour l'instant, budgétisée de manière extrêmement vague, dans une fourchette allant de 25 à 395 millions.

En conclusion, la commission vous recommande, à l'unanimité, l'approbation du crédit de 5 millions.

Präsident: Die freisinnig-demokratische Fraktion, die christlichdemokratische Fraktion, die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei lassen mitteilen, dass sie dem Bundesbeschluss zustimmen.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Titre et préambule, art. 1 et 2

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 120 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

84.061

EFTA-Parlamentarier-Komitee. Bericht **Comité parlementaire AELE. Rapport**

M. Dobler soumet au nom de la délégation le rapport écrit suivant (deutscher Wortlaut siehe «Amtliches Bulletin» SR, Herbstsession 1984):

Rapport de la délégation suisse sur la troisième rencontre avec une délégation du Parlement européen, à Genève (1^{er} et 2 décembre 1983), et sur la 9^e séance ordinaire à Vienne (3 et 4 mai 1984)

1. Rapport sur la rencontre, à Genève, avec une délégation du Parlement européen

Les 1^{er} et 2 décembre 1983 a eu lieu à Genève la troisième rencontre entre des délégations du Comité des parlementaires de l'AELE et du Parlement européen. La séance a été dirigée en commun par la présidente du premier de ces comités, la députée finlandaise Zilliacus, et par le président de la Commission de l'AELE du Parlement européen, le député grec Gerokostopoulos. Faisaient partie de la délégation suisse M. Dobler, député au Conseil des Etats (président) et M. Gautier, président du Conseil national.

La discussion a porté essentiellement sur la possibilité d'une collaboration accrue entre les pays de l'AELE et ceux de la CE dans les domaines suivants: technologie et science, politique économique et monétaire, protection de l'environnement.

a. Technologie et science: Tout le monde est tombé d'accord sur le fait que l'Europe occidentale ne peut rattraper son retard sur les Etats-Unis et le Japon dans le domaine de la technologie qu'à condition de collaborer plus étroitement sur les plans technique et scientifique. Certes, des progrès ont été réalisés dans le cadre de la participation des pays de l'AELE à de nombreux projets de recherche du COST (coopération scientifique et technique), créé sur l'initiative de la CE, mais on pourrait faire davantage dans cette voie. Il a été décidé, en ce qui concerne les réunions futures, de toujours dresser le bilan des objectifs atteints et d'étudier de nouvelles possibilités de collaboration.

Le représentant de la Commission de la CE a souligné la volonté arrêtée de cette institution de s'employer à ce que la collaboration avec les pays de l'AELE touche toujours plus de domaines, ce qui est également dans l'intérêt de la politique de la CE tendant à rendre l'industrie européenne de plus en plus concurrentielle.

Un délégué suédois a déclaré que la disposition éventuelle de la CE à inclure les pays de l'AELE dans son programme

ESPRIT permettrait de déterminer si elle entend sérieusement appliquer la «politique de la porte ouverte» qui avait été annoncée. ESPRIT est un programme destiné à développer de nouvelles techniques de l'information, grâce auxquelles il sera possible d'améliorer rapidement et sensiblement la capacité concurrentielle de l'industrie dans les pays de la CE.

b. Collaboration en matière de politique économique et monétaire: Etant donné la grande responsabilité des dix-sept pays de la zone de libre-échange en ce qui concerne le maintien d'un système à la fois libre et libéral de commerce mondial, les parlementaires de l'AELE et de la CE ont plaidé en faveur d'une collaboration plus étroite entre leurs pays au sein des organisations économiques et commerciales internationales (OCDE/GATT). Le porte-parole de la délégation de la CE a surtout insisté sur:

1. le renforcement de la position de l'Europe par l'adoption d'une attitude commune lors des futures négociations relatives au GATT sur la libéralisation du secteur des services et
2. le renforcement de la position de l'Europe à la lumière des conflits en suspens avec les Etats-Unis. Les délégués de l'AELE ont regretté cet antagonisme dirigé contre les Etats-Unis. Au sein de la délégation suisse, on avait clairement souligné, lors de la séance d'Helsinki l'année dernière, qu'une telle politique ne serait pas conforme à nos intérêts en matière de commerce extérieur qui reposent sur le principe de l'universalité. Toutefois, les parlementaires de l'AELE ne se sont pas étendus sur les modalités éventuelles d'une collaboration plus étroite entre la CE et l'AELE.

C'est à juste titre que le porte-parole de la CE a relevé la possibilité d'agir en commun limitée qu'ont les pays de l'AELE par comparaison avec la CE, ce qui devrait rendre difficile une collaboration plus étroite entre ces deux institutions.

Les interlocuteurs sont tombés d'accord pour dire que l'objectif prioritaire d'une collaboration plus étroite devrait être la réduction du nombre élevé des chômeurs, mais les avis étaient partagés quant aux moyens d'y parvenir. Ils ont réclamé avant tout une coordination de la marche à suivre et un renforcement de la politique économique des pays qui ont réussi à ramener l'inflation et l'endettement de l'Etat à un niveau supportable. Le président du Conseil national, M. Gautier, a demandé si l'on pouvait véritablement relancer l'économie en Europe grâce à des décisions concertées, sans pour autant céder à la tentation de prendre des mesures protectionnistes à l'encontre de pays non européens. Il a saisi l'occasion pour rompre lui aussi une lance en faveur d'une collaboration plus étroite entre les banques centrales.

c. Protection de l'environnement: Une parlementaire de la CE a introduit le thème de la protection de l'environnement en présentant un exposé insistant sur la nécessité de collaborer plus étroitement pour réduire et supprimer l'alarmante pollution de l'air et de l'eau, ainsi que pour résoudre le problème de l'élimination des déchets toxiques. Par la suite, elle a invité les personnes présentes à faire des rapports dans les divers pays sur les initiatives parlementaires relatives à la protection de l'environnement. En effet, c'est grâce à un ensemble d'initiatives qu'il sera éventuellement possible de parvenir à une plus grande efficacité dans ce domaine sur le plan politique. Cependant, aucune discussion à ce sujet n'a eu lieu.

d. Autres possibilités de collaboration: M. Dobler a saisi l'occasion pour rappeler à ses collègues du Parlement européen la nécessité de ratifier l'accord paraphé par la Suisse et la CE en juin 1982 concernant les assurances directes (à l'exclusion de celles sur la vie). Cet instrument garantit aux agences et succursales des compagnies d'assurance, dont le siège se trouve en Suisse ou dans la CE, des conditions d'activité identiques sur le territoire de l'autre partie contractante. Manifestement, l'accord présente encore des aspects protectionnistes qu'il s'agira de faire disparaître et l'avis du Parlement européen à cet égard aura une portée capitale.

Jubiläumsanlässe 1991. Beitrag

Manifestations commémoratives de 1991. Subvention

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	17
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	84.066
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.12.1984 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1891-1892
Page	
Pagina	
Ref. No	20 012 978

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.